

Quel avenir pour les prestations "enfance" ???

Chaque année, les élus du comité d'entreprise distribuent 6 millions d'euros de prestations "enfance" aux salariés de la Caisse d'Épargne Ile-de-France (en plus des activités du Comité d'Entreprise) : **indemnités de garderie, prime vacances enfant, colonie de vacances, bourses d'études.**



Ainsi, chaque année nombre d'entre vous bénéficient de ces prestations, éléments indispensables à l'équilibre de votre budget et au bien être de vos enfants.

Mais depuis plusieurs mois, **la direction a fait savoir aux élus qu'elle souhaitait "récupérer la gestion" des prestations "enfance".**



Ainsi, l'accord de mise en place du Comité Economique et Social d'Entreprise (CSE), signé par plusieurs syndicats, prévoit **une "ouverture des discussions concernant les moyens"** accordés pour le fonctionnement des œuvres sociales et notamment ceux **accordés aux prestations "enfance"** avant le 30 juin 2019 !

C'est l'une des raisons pour laquelle la CGT n'a pas signé cet accord.

De plus, certaines prestations comme les indemnités garderies, les primes vacances enfant et les colonies de vacances sont des dispositions locales régies par accord.

Celles-ci pourraient bien être remises en cause.

**Dès le 30 juin 2019,
Aucune garantie du maintien des prestations "enfance"
pour les années à venir !**

**Pour sauver les prestations "enfance",
c'est maintenant qu'il faut se mobiliser !
Le 8 juin, pour conserver les prestations "enfance"
Votez et faites voter CGT !**

SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Christian
LEBON



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



www.cgtceidf.fr



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF